

POUVOIRS ADJUDICATEURS PROCÉDURES – DÉLAIS

	Réception des candidatures Délai normal	Réception des candidatures Délais réduits	Réception des offres Délai normal	Réception des offres Délais réduits
Procédure adaptée (Art. 28)	Aucune obligation			
Appel d'offres ouvert (art. 57)	Sans objet		52 jours	<ul style="list-style-type: none"> - 22 jours si avis de pré-information - Réduction de 7 jours si avis par voie électronique - Réduction de 5 jours (sauf cas avis préinformation) si dossier consultable par voie électronique
Appel d'offres restreint (art. 60 et 62)	37 jours	<ul style="list-style-type: none"> - 30 jours si avis par voie électronique - Urgence : 15 jours (ou 10 si avis par voie électronique) 	40 jours	<ul style="list-style-type: none"> - 22 jours si avis de pré-information - Réduction de 5 jours si dossier consultable par voie électronique - Urgence : 10 jours
Procédure négociée (art. 65 et 66)	37 jours	<ul style="list-style-type: none"> - 30 jours si avis par voie électronique - Urgence : 15 jours (ou 10 si avis par voie électronique) 	Aucune obligation	